

## **INFORMATIONS INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Mesdames et Messieurs les Organismes Secondaires (AO2),

Vous trouverez ci-joint, un lot de fiches d'inscriptions vierges pour l'année scolaire 2024/2025.

La date d'ouverture des inscriptions en ligne ou papier est fixée au 10 juin 2024.

Vous avez accès, sur OMEGAT, aux dossiers des élèves déjà inscrits l'année dernière qui sont en attente de renouvellement au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Je vous rappelle que les familles sont exonérées des frais d'inscription de 24 € jusqu'au 22 juillet 2024.

**Information importante** : les élèves détenteurs de la carte MODALIS doivent conserver leur titre de transport qui est valable durant toute leur scolarité. Le renouvellement de leurs droits s'effectue, chaque année, après le paiement de la participation familiale et la validation de leur demande de transport scolaire par le Service des Transports de la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA).

Toutefois, en cas de perte, de détérioration ou de vol du titre de transport, la famille concernée devra nous adresser obligatoirement une demande de duplicata (en ligne ou papier) au tarif en vigueur tel que précisé dans l'annexe 2 du règlement des transports scolaires de la RNA.

**Rappel** : pour les inscriptions en ligne des élèves relevant du périmètre d'un AO2, le paiement ne peut être effectué que par carte ou virement bancaire. Pour les paiements par chèque ou numéraire, les familles devront être obligatoirement orientées vers une inscription papier.

De plus, je vous demanderais de rappeler aux élèves quelques consignes simples qui permettront de garantir le confort et la sécurité de tous, à savoir :

- La carte de transport doit être validée à chaque montée dans le car,
- Le port de la ceinture est obligatoire (art. R412-1 du code de la route),
- Le respect des règles de comportement et de discipline essentielles à la sécurité conformément au règlement des transports scolaires de la RNA.

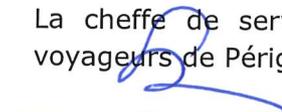
Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional

Et par délégation

La cheffe de service des transports routiers de voyageurs de Périgueux

  
**Sylvie DESTRIKATS**